

Emissions de bruit		Au passage	Mesure à l'arrêt	Remarques	Indications pour le permis de circulation	(Code)
Boîte de vitesses	i-e	dB/A	dB/A min-1		Genre du véhicule	
m10	4,11	76,0	73,0 2625		Voiture de livraison	
					Marque et type	T O Y O T A Land Cruiser - BJ 75
					Homologation No CH	3814 83
					Carrosserie	
F	G	H	J	R	Places	
De fumée OCE annexe 3	ECE-24				total 2 *)	avant 2
b = à min-1	k = 0,32	à 3500 min-1	k = 0,28	à 3115 min-1	Poids à vide sel. <u>bulletin pesage</u>	Carburant D
b = à min-1	k = 0,30	à 2730 min-1	k = 0,33	à 2345 min-1	Charge utile sel. <u>la carrosserie</u>	Cylindrée 3430
b = à min-1	k = 0,42	à 1960 min-1	k = 0,50	à 1575 min-1	Poids total 3035	CV-impôt 17,47
O	O+P					
S Bacharach = 3,0	Pompe d'injection	TOYOTA (ND)				

Remarques, modifications, conditions spéciales et inscriptions dans le permis de circulation

*) Nombre de places dans le compartiment de charge : (code 128) 2 banquettes longitudinales = 10 places; poids avec bâche exigée = + 90 kg.

**) Les dimensions, les poids et l'équipement seront contrôlés à l'immatriculation.

Pont d'usine :	intérieur	extérieur	poids	AV	AR	total
longueur	2150	4890	à vide	1110	840	1950
largeur	1600	1690	charge utile	45	1040	1085
hauteur	(1300) 410	(2055) 1885	poids total	1155	1880	3035
porte à faux AR	1140	1215	poids garantis			3035

+) Variante de pneus : 7.50 - 16 LT 8 PR 2240 (4,5) Vmax 130 km/h

Variante de jantes : 5 1/2 JK x 16 déport -3 acier voies AV = 1409 mm AR = 1394 mm

§) Equipement : des bavettes sont obligatoires à l'avant et à l'arrière; livrable sur demande avec treuil à l'avant, poids = + 90 kg.

Inscription dans le permis de circulation: (s'il existe des banquettes longitudinales dans le compartiment de charge)
128 - Sièges et dispositifs de sécurité supplémentaires pour le transport non professionnel de 10 personnes sur le pont ou compartiment de charge approuvés.

Lieu et date de l'homologation Safenwil, 06.02.85
Vn/PR

Remplace la fiche d'homologation du 06.02.85
08.09.86 - Val. d'émission 01.10.86 remplies SF

Service fédéral d'homologation